

MAIRIE DE TOURNEMIRE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018**

**DATE DE CONVOCATION** : 1<sup>er</sup> mars 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** : 11

**PRESENTS** : M. RIVIER, maire, M. DESVEAUX, Mme CALVET: adjoints, Mme CRISTOL, M.ROHI, Mme HOMMET, M. GOUTTE, M. MONTEILLET, M. HERAN, M. CLOIX: conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : M. ROCHETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.CLOIX

**DEBUT DE LA SEANCE** : 18H35

- **Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 13 février 2018 à l'unanimité des membres présents.**

➤ **Délibération régularisation terrain Lotissement les Faysses**

Monsieur et Madame ARLES ont acheté un terrain au Lotissement les Faysses de 2138m<sup>2</sup>. Il s'avère que le terrain ne fait en réalité que 1765m<sup>2</sup>.

Pour régulariser cette situation et éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses, Monsieur le Maire s'est entendu avec les propriétaires pour leur céder un petit bout de terrain qui jouxte leur accès à la maison et dont la commune n'a aucune utilité.

Le terrain appartenant à la commune serait cédé à titre gratuit ainsi que les frais de géomètre et de notaire.

Le terrain cédé mesure 114m<sup>2</sup>, de plus la commune a empiété de 9m<sup>2</sup> sur le terrain des propriétaires.

Donc au final Mr et Mme ARLES disposeront de 1879m<sup>2</sup>.

**...10..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

- La cession de terrain,
- La prise en charge de tous les frais de géomètre et de notaire par la commune
- Vente sans soulte
- Autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

**Délibération adhésion au groupement de commande photovoltaïque sur bâtiments publics**

Le PNRGC se propose d'accompagner le développement de l'énergie solaire photovoltaïque en équipant les toitures des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales.

En 2017, une étude de potentiel a été réalisée sur l'ensemble du patrimoine communal identifiant une série de bâtiments adaptés à ce type d'équipement.

C'est pourquoi, il est proposé de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes et d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement.

Le PNRGC propose :

- d'étudier précisément la faisabilité de ces sites et d'assister le maître d'ouvrage dans la définition du projet (APD, déclarations préalables de travaux, demandes de raccordement et rédaction du marché).
- Suivant les résultats de l'APD et l'engagement des collectivités, d'organiser et coordonner un groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures

Le groupement est constitué sous la forme d'un groupement de commandes dans lequel le coordonnateur, à savoir, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, sera chargé de la procédure de passation du marché.

**...10..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

**ARTICLE 1** : de déléguer la phase d'étude d'avant-projet détaillé (APD) et d'accompagnement administratifs (déclarations préalables de travaux, demandes de raccordement et rédaction du marché) au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses,

**ARTICLE 2** : d'adhérer au groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures de bâtiments publics, coordonné par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, et d'approuver la convention de groupement de commandes afférente,

**ARTICLE 3** : d'autoriser le Maire à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande

**ARTICLE 4** : autorise le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**➤ Délibération éclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.**

**...10..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,
- de donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.
- de donner délégation au Maire pour signer le projet de convention proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses portant sur l'accompagnement de la commune (annexé à la présente délibération) et de verser la somme de 350 €TTC au Parc.

**➤ Délibération emprunt réparation château d'eau.**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, une grosse réparation est à envisager très rapidement pour le château d'eau.

Les devis s'élèvent à environ 40 000€TTC. La commune ne peut pas financer cette somme et aucune aide n'est allouée pour cette opération.

Rendez-vous avec le banquier mardi 13 mars pour envisager un emprunt. Après communication des résultats, le Conseil Municipal procédera au vote car le prochain conseil concernera le budget et il faudra provisionner cet emprunt lors de la conception du budget.

**...10..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Un nouveau dépliant d'information touristique sur le village va être imprimé, il sera disponible à la Mairie
- Le bulletin municipal de 2017 est terminé, il sera distribué prochainement.
- La société d'assurance AXA désire proposer une offre promotionnelle de mutuelle pour les habitants de Tournemire sous l'égide de la Mairie.  
La municipalité estime que ce n'est pas dans ses attributions

**...0..... voix pour, .....9....voix contre, .....1.....abstention**

- Une réunion des élus est prévue le 13 mars avec ENEDIS afin de prendre connaissance des dispositions concernant la pose des nouveaux compteurs dans le village.
- La commémoration de la guerre d'Algérie aura lieu le dimanche 18 mars à Roquefort (cérémonie religieuse à 10h30 et cérémonie au monument aux morts de Roquefort à 11h30).
- Le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) a mis à disposition des personnes intéressées, des fiches traitant de la chenille processionnaire du pin et de la Pyrale du buis.  
Elles sont disponibles à la Mairie.
- Un administré demande l'autorisation de planter des buis pour stabiliser un talus en bord de route, le conseil donne son accord.
- Un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque de 5000 m<sup>2</sup> près de l'ancienne décharge est en cours d'étude.

Fin de la séance à 20h25.